



Barèmes des honoraires pratiqués par l'agence
effectivement pratiqués. Les rabais à la baisse n'étant qu'exceptionnellement possibles dans des limites proches des conditions pratiquées et pour des affaires particulières.
arrêté du 10 Janvier 2017

- **TRANSACTIONS IMMOBILIERES (CALCULÉS SUR LE PRIX NET VENDEUR)**

jusqu'à 140000 € : Forfait 6 500 € ttc

Pour tous les autres montants:

mandat exclusif: 4,5% ttc

Mandat simple: 5% ttc

TOUS LES HONORAIRES S'ENTENDENT A LA CHARGE DU VENDEUR, TVA AU TAUX EN VIGUEUR INCLUSE.

ILS COMPRENNENT LES PRESTATIONS DE VISITE, DE NÉGOCIATION ET DE CONSTITUTION DU DOSSIER DE VENTE.

- **LOCATIONS (RÉSIDENCE PRINCIPALE NON MEUBLÉE EN ZONE TENDUE)**

HONORAIRES A LA CHARGE DU LOCATAIRE ET DU BAILLEUR POUR LES PRESTATIONS DE VISITE, LA CONSTITUTION DU DOSSIER ET LA RÉDACTION DU BAIL : 10 €UROS PAR M²

HONORAIRES A LA CHARGE DU LOCATAIRE ET DU BAILLEUR POUR LES ÉTATS DES LIEUX : 3 €UROS PAR M²

Agence Lesur Immobilier

contact@lesurimmobilier.fr - 01 84 25 42 37

SIREN : 794 798 645 RCS Paris - SARL au capital de 5000 € / Ss 13 Bis Av de la Motte Picquet 75007 Paris

Titulaire de la carte CPI 7501 2017 000 017, délivrée par la CCI de Paris Île-de-France le 20/03/17, portant la mention « transactions sur immeubles et fonds de commerce » garanti(e) par GALIAN, 89 Rue de la Boétie, 75008 paris pour un montant de 120 000 € (cent vingt mille euros)